

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN / MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Février 2020**

**OBJET : Domaines départementaux et espaces naturels : subventions aux associations
- première répartition - exercice 2020.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Février 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer des subventions aux associations figurant en annexe du rapport pour un montant total de 174 000 € en fonctionnement, soit 60 000 € pour la thématique « espaces naturels et domaines départementaux » et 114 000 € pour les dossiers « taxe d'aménagement »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec les associations concernées les conventions selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense totale correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**